

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 août 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2019-08-137

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 17 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Emprunt temporaire;**
8. **Vente pour taxes;**
9. **Programme d'aide à la voirie local (P.A.V.L.);**
10. **Appel d'offre :**
 - 10.1 **Sel à déglacer;**
 - 10.2 **Sable;**
11. **Incendie :**
 - 11.1 **Équipement en forêt;**
 - 11.2 **Pompe;**
12. **Nouveau secteur résidentiel;**
13. **Égout pluvial;**
14. **Paiement des comptes :**

- 14.1 Comptes payés ;
- 14.2 Comptes à payer ;
- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
 - 16.1 Maire;
 - 16.2 Conseillers;
 - 16.3 Directrice générale;
- 17. Varia;
- 18. Période de questions réservée au public ;
- 19. Évaluation de la rencontre;
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

Résolution 2019-08-138

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy ,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2019 avec le changement d'option à la résolution 2019-07-125. Soit la modification de l'option 2 au montant de 408 694.73 \$ taxes incluses pour l'option 1 au montant de 504 740.25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen s'informe du suivi pour le fauchage au point d'eau.
- Un citoyen passe un commentaire sur l'armoirie et la devise de la Municipalité.
- Un citoyen se renseigne sur la possibilité de remplir le point d'eau au village.
- Un citoyen mentionne que le terrain de balle (clôture, drainage et filet protecteur) aurait besoin d'une mise à jour.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

7. EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la municipalité doit refaire les égouts pluviaux sur le chemin Auckland;

ATTENDU QUE les coûts associés auxdits travaux sont de 504 740.25 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le coût des travaux est admissible à la TECQ 2014-2018 et à la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour pallier à cette dépense;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait demander un emprunt temporaire à cet effet;

Résolution 2019-08-139

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De faire la demande d'un emprunt temporaire au montant de 500 000 \$ au nom de la Municipalité de Saint-Malo.

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer tous les documents nécessaires à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au Conseil et approuvé par lui;

Résolution 2019-08-140

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo approuve l'état présenté par la secrétaire-trésorière et enverra la propriété ci-dessous détaillée en vente pour taxes pendant l'année 2019 :

3106 72 1693
2307 10 4084
2610 00 8425

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.1 Report fosse septique

ATTENDU QU' à la résolution 2018-08-164 le conseil municipal a autorisé tout représentant ou employé à exécuter les travaux requis pour la construction de l'installation septique et du champ d'épuration de la propriété situé au 67, chemin du Rang C;

ATTENDU QUE les travaux devaient débiter au mois d'août 2019;

ATTENDU QUE pour des raisons administratives, les travaux ne seront pas effectués;

Résolution 2019-08-141

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

De reporter l'installation de la fosse septique et du champ d'épuration de la propriété située au 67, chemin du Rang C à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (P.A.V.L)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a demandé une subvention de 30 000 \$ au *Programme d'aide à la voirie locale(P.A.V.L)*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport des dépenses effectuées ;

Résolution 2019-08-142

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations effectuées durant l'été sur les différents chemins de la municipalité au montant de 59 673.50 \$ taxes non incluses :

Travaux fait en 2019

Gravelage et rechargement :

Chemin Robinson	24 voyages
Chemin Madore	8 voyages
Chemin du 1 ^{er} Rang	41 voyages
Chemin du Rang C	6 voyages
Chemin du Gore	15 voyages
Chemin Breton	5 voyages
Chemin du Lac	45 voyages
Chemin de Malvina	51 voyages
Chemin Champeau	2 voyages
Chemin de la Pointe	4 voyages

- **Total de 4 308.82 tonnes**
47 348.69 \$

Remplacement des ponceaux
Creusage et reprofilage de fossés
Programme spécial pour contrer les problèmes de gel/dégel

- **un (1) au chemin Madore**
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long :
trois (3) au chemin de Malvina
3 de 30 pouces de diamètre de 40 pieds de long :

- **Total de** **12 324.81 \$**
- **GRAND TOTAL** **59 673.50 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. APPEL D'OFFRE :

10.1 Sel à déglacer;

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

ATTENDU QUE trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Somavrac à 110.23 \$, Sel Frigon inc. à 107,63 \$ TM à Louiseville et Sel Warwick de Victoriaville à 101,00 \$ la TM;

Résolution 2019-08-143

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le Conseil municipal accepte le prix présenté par Sel Warwick de Victoriaville à 101.00 \$ la TM pour 5 voyages d'environ 37 tonnes métriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Sable;

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo et pour le contrat du MTQ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont fait parvenir leur prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo et deux fournisseurs pour le contrat du MTQ;

Résolution 2019-08-144

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1 800 tonnes à 6,60 \$ la tonne sans les taxes applicables de *H. M. Lambert Excavation Inc.* pour les besoins de la Municipalité pendant l'hiver.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera entre 1 700 et 2 200 tonnes à 4.12 \$ la tonne sans les taxes applicables de Gravière de l'Estrie pour les besoins du ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. INCENDIE :

11.1 Équipement en forêt;

Remis à une séance ultérieure

11.2 Pompe;

Remis à une séance ultérieure

12. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

12.1 Puit Monsieur F. Fauteux

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu avec le propriétaire du 220, route 253 Sud, la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire afin de trouver un terrain d'entente pour la construction d'un nouveau puit;

ATTENDU QU' à la résolution 2018-06-125 le conseil municipal a accepté de déboursier 50% du montant de la facture jusqu'à un maximum de 4000,00 \$ pour la construction d'un puits conforme afin de desservir le propriétaire;

Résolution 2019-08-145

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin ,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

De rembourser 4000, 00\$ au propriétaire du 220, route 253 Sud sur un montant total de 9 294,13 \$ taxes incluses, factures à l'appuies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Épicerie

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté à la résolution 2019-06-114 de rembourser l'adoucisseur d'eau à l'Épicerie des Monts pour un coût maximal de 1 500 \$ taxes non incluses plus les frais d'installation;

ATTENDU QUE la facture totale s'élève à 1 745.37 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE l'Épicerie des Monts demande au conseil municipal de déboursier 245 \$ de plus qu'à la résolution 2019-06-114;

Résolution 2019-08-146

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois ,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter de rembourser 245 \$ taxes non incluses de plus qu'à la résolution 2019-06-114 pour l'adoucisseur d'eau et son installation à l'Épicerie des Monts.

La conseillère Karine Montminy quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

12.3 Monsieur A. Montminy

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté de vendre à madame Réjeanne Perron et monsieur André Montminy la partie de terrain où se situe le puits qu'ils utilisent à 50 ¢ le pi² pour une superficie de plus ou moins 6 000 pi², à la résolution 2017-07-151;

ATTENDU QU' à cette même résolution, madame Réjeanne Perron et monsieur André Montminy devaient payer l'arpentage ainsi que le notaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Malo a accepté à la résolution 2018-06-125 de déboursier 50% du montant de la facture jusqu'à un maximum de 4 000 \$ (le moins élevé des deux (2) et sur présentation des pièces justificatives) pour la construction d'un puit conforme afin de desservir le propriétaire du 220, route 253 Sud.

ATTENDU QUE le règlement de lotissement mentionne que les dimensions minimales sont de 30 mètres de largeur par 30 mètres de profondeur.

Résolution 2019-08-147

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

Que le conseil municipal accepte d'agrandir la superficie à 900 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Karine Montminy se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

12.4 Lettre finale Épicerie des Monts et Madame N. Brochu

ATTENDU QUE le dossier concernant les nouveaux puits pour l'Épicerie des Monts et Madame Nathalie Brochu et maintenant terminé;

ATTENDU QUE le conseil municipal fera faire parvenir aux parties une lettre de quittance qui devra être accepté et signé par les parties;

Résolution 2019-08-148

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser la directrice générale à transmettre une lettre finale à l'Épicerie des Monts et à Madame Nathalie Brochu concernant leur nouveau puits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ÉGOUT PLUVIAL

13.1 Surveillance

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à l'entreprise EXP des services professionnels en ingénierie lors des travaux pour le remplacement de l'égout pluvial-Chemin Auckland;

ATTENDU QUE l'entreprise EXP a fait parvenir à la Municipalité une offre de services professionnels en ingénierie-service durant la construction;

Résolution 2019-08-149

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre de service de l'entreprise EXP inc. tel que décrit dans le document SMAM-00246276-A0 au montant de 25 000 \$ taxes non incluses selon la méthode horaire du décret 1235-87 du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Laboratoire

ATTENDU QUE lors des travaux pour le remplacement de l'égout pluvial-Chemin Auckland il y aura des frais à engendrer pour le laboratoire des sols;

ATTENDU QUE les Services EXP inc. a estimé la dépense pour le laboratoire des sols à 10 000 \$ plus les taxes applicables;

Résolution 2019-08-150

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De prévoir un budget de 10 000 \$ taxes non incluses pour le laboratoire des sols lors des travaux pour le remplacement de l'égout pluvial-Chemin Auckland.

De demander des prix à 4 entreprises pour le laboratoire des sols.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PAIEMENT DES COMPTES

14.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 721.21 \$ payés depuis le 16 juillet 2019;

Résolution 2019-08-151

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 721.21 \$ payés depuis le 16 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

- La Municipalité a reçu une invitation à la journée de priorisation des actions locales en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook. Il s'agit d'un événement gratuit. Monsieur Benoit Roy et Madame Édith Rouleau participera à cette journée.
- Le comité des Loisirs de Saint-Malo demande à la Municipalité une commandite pour le tournoi à Ti-Père. Le conseil municipal ne donnera pas suite à la demande.

15.1 MTQ

ATTENDU QUE certaines régions ont subi un hiver 2018-2019 atypique avec des opérations de déneigement qui, par région, semblent au-delà de ce qui est normalement attendu;

ATTENDU QUE l'étude des données statistiques des heures d'opérations et des consommations de fondants indique que la Municipalité de Saint-Malo a été au-delà de ce qui est normalement attendu. La compensation calculée du contrat mentionné en objet s'établit à 8 374.14 \$;

ATTENDU QUE la compensation versée pour la saison 2018-2019 doit être considérée à titre d'équité administrative puisqu'aucune obligation contractuelle ne l'impose;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande qu'un membre dûment autorisé par le conseil municipal, signifie, à l'endroit prévu à cet effet, que la Municipalité accepte cette proposition;

Résolution 2019-08-152

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'autoriser la directrice générale, Madame Édith Rouleau, à signer le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE *La Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook*, organisme à but non lucratif, offre des services diversifiés à proximité et en tout temps;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation est d'acheter ou de remplacer des équipements afin d'offrir une meilleure qualité de soins;

Résolution 2019-08-153

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE participer à la campagne de financement de la *Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook* pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3 Corporation de développement communautaire

ATTENDU QUE *la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook* souhaite déposer à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook, une demande de commandite pour la mise à jour de son calendrier en ligne, Ressources Coaticook, le calendrier régional de notre MRC;

Résolution 2019-08-154

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE participer à la demande de financement de la *Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook* pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. RAPPORTS :

16.1 Maire

- Monsieur le Maire a assisté au souper du tournoi de golf de la MRC de Coaticook ainsi qu'au souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.
- Il désire également faire l'envoi d'une lettre au comité du tournoi à Ti-Père pour l'organisation.

16.2 Conseillers

- Monsieur Gaétan Fauteux demande des renseignements concernant le projet de garderie.
- Madame Karine Montminy a demandé des photos du tournoi à Ti-Père présent par un photographe pour mettre dans le document de la politique familiale. Elle ne sait pas si cela engendrera des frais.

16.3 Directrice générale

16.3.1 Chemin Auckland

ATTENDU QU' il y a plusieurs entreprises qui utilisent le chemin Auckland pour du transport avec des véhicules lourds

ATTENDU QU' il y a beaucoup de véhicule lourd qui y circulent;

ATTENDU QUE les véhicules lourds endommagent le chemin Auckland;

Résolution 2019-08-155

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine

De demander au Ministère du Transport du Québec de reprendre le chemin Auckland sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.2 Augmentation de la limite de carte de crédit

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo possède une carte de crédit Visa Desjardins Entreprise avec une limite de 1000 \$;

ATTENDU QUE cette limite est insuffisante;

ATTENDU QUE la limite devrait être de 2000 \$

Résolution 2019-08-156

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser Madame Édith Rouleau à demander une hausse de la limite à 2000 \$ pour la carte Visa Desjardins Entreprise.

D'autoriser Madame Édith Rouleau à signer tous les documents nécessaire à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3.3 Borne

ATTENDU QU' à la résolution 2019-07-135 la municipalité avait refusé de remplacer la borne de délimitation du terrain 2104-79-3479 au frais de la Municipalité;

ATTENDU QUE le citoyen a demandé une réévaluation de la situation;

Résolution 2019-08-157

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

Que la Municipalité prendra en charge les frais de remplacement de la borne si la localisation de celle-ci est à l'endroit où ont été effectué les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen mentionne que la côte du 1^{er} rang se détériore quand il pleut.

19. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20 h 46.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière